



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.183/SR.206
3 juin 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES
DU PEUPLE PALESTINIEN

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 206e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 mai 1994, à 15 heures

Président : M. CISSE (Sénégal)

SOMMAIRE

Adoption de l'ordre du jour

Faits politiques récents intervenus dans les négociations de paix israélo-palestiniennes

Rapport du Président sur la Conférence relative aux "Perspectives de paix arabo-israélienne", tenue du 3 au 7 mai 1994 au Royaume-Uni

Séminaire des Nations Unies sur les besoins des Palestiniens en matière de commerce et d'investissements, siège de l'UNESCO, Paris, 20-22 juin 1994

Colloque des organisations non gouvernementales d'Amérique du Nord sur la question de Palestine, Toronto (Canada), 6-8 juillet 1994

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

SOMMAIRE (suite)

Projets de critères révisés pour l'accréditation des organisations non gouvernementales

Candidatures de nouvelles organisations non gouvernementales

Questions diverses

La séance est ouverte à 15 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

FAITS POLITIQUES RECENTS INTERVENUS DANS LES NEGOCIATIONS DE PAIX ISRAELO-PALESTINIENNES

1. Le PRESIDENT constate que, au cours des semaines précédentes, d'importants développements politiques ont eu lieu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le 29 avril 1994, un Protocole relatif aux relations économiques entre Israël et l'OLP et portant sur les relations futures avec l'Autorité palestinienne a été signé à Paris. Le 2 mai 1994, un Mémoire d'accord sur l'établissement d'une présence internationale temporaire à Hébron a été conclu par Israël et l'OLP à Copenhague. En vertu de ce mémorandum, le premier contingent d'observateurs a été déployé au début du mois de mai.
2. Le 4 mai 1994, au Caire, Israël et l'OLP ont signé un important accord prévoyant le retrait d'Israël de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, et le transfert de l'autorité à l'OLP. Les forces israéliennes se sont retirées ultérieurement des zones mentionnées dans l'accord, zones qu'elles occupaient depuis 27 ans, et elles ont transmis les pouvoirs aux représentants palestiniens.
3. Alors que ces faits politiques importants suscitent un espoir nouveau face à l'avenir, la situation dans les territoires occupés reste tendue et la violence persistante entraîne des pertes de vies humaines des deux côtés. Le Comité espère donc qu'il sera mis un terme à cette violence et que les négociations bilatérales entre Israël et l'OLP se poursuivront en vue d'une application complète de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie; il continuera par conséquent à suivre la situation.
4. M. AL-KIDWA (Observateur de la Palestine) dit qu'un certain nombre de faits politiques importants sont intervenus en ce qui concerne les territoires occupés. Le 4 mai, avec la participation des Etats-Unis et de la Fédération de Russie, coparrains de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, et celle de l'Egypte en tant que pays hôte, Israël et l'OLP ont signé un accord prévoyant le retrait d'Israël de la bande de Gaza et de la région de Jéricho. Cet accord est le premier à être appliqué en vertu de la Déclaration de principes.
5. L'exécution de l'accord par les deux parties s'est déroulée relativement bien. Après 27 ans d'occupation continue, Israël s'est retiré de zones importantes du territoire palestinien désormais contrôlées par des policiers palestiniens. Un accord relatif à la présence temporaire d'observateurs internationaux à Hébron a également été appliqué.
6. Ces progrès réalisés sur le plan politique sont de bon augure pour l'avenir. En ce moment, la tâche principale est, pour les deux parties, de reprendre les négociations de façon à mettre en oeuvre la deuxième partie de la Déclaration de principes, et à étendre l'autonomie au reste de la Cisjordanie.

/...

(M. Al-Kidwa, Observateur de la Palestine)

7. Un certain nombre de menaces pèsent malheureusement encore sur le processus de paix, il s'agit notamment des actions commises par des colons israéliens dans les territoires palestiniens, et des mesures adoptées par Israël pour empêcher l'accès à Jérusalem. Certes, il a été convenu que les négociations sur le statut de Jérusalem ne devraient avoir lieu qu'au cours de la seconde étape de l'application de la Déclaration de principes, il n'en reste pas moins que Jérusalem, grand centre culturel et religieux musulman, doit rester ouvert aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Le bouclage de la bande de Gaza, même pour la population palestinienne locale, est une autre de ces mesures prises par Israël qui ne facilite pas le processus de paix. La communauté internationale doit donc continuer à insister pour que la Déclaration de principes soit appliquée intégralement par les deux parties dans un esprit de bonne volonté. Elle doit aussi procurer l'aide matérielle nécessaire à une reconstruction rapide dans les territoires occupés. L'orateur tient à remercier les pays donateurs et les organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour l'aide qu'elles ont promis d'apporter.

8. Le peuple palestinien a fait le premier pas vers la construction d'un Etat palestinien indépendant et l'exercice de ses droits légitimes, lesquels bénéficient depuis longtemps du soutien de la communauté internationale, des Nations Unies, et du Comité. Cet appui est maintenant plus nécessaire que jamais. C'est pourquoi la désignation par le Secrétaire général d'un Coordonnateur spécial dans les territoires occupés, ayant pour mission de coordonner les programmes des différents organismes des Nations Unies qui travaillent sur place, est une initiative importante et bienvenue. Un autre élément politique important est l'accord récent intervenu entre l'OLP et le PNUD à propos de l'activité de ce dernier dans les territoires occupés; c'est la première fois en effet qu'un accord de cette nature est signé par l'OLP et un organisme des Nations Unies.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA CONFERENCE RELATIVE AUX "PERSPECTIVES DE PAIX ARABO-ISRAELIENNE", TENUE DU 3 AU 7 MAI 1994 AU ROYAUME-UNI

9. Le PRESIDENT, rendant compte de la Conférence sur les "Perspectives de paix arabo-israélienne", tenue du 3 au 7 mai 1994 au Royaume-Uni, signale que quelque 60 participants, représentant 20 nationalités et un large spectre d'opinions, ont pris part à cette réunion. Parmi les représentants d'Israël se trouvaient l'Ambassadeur d'Israël au Royaume-Uni et le Consul général d'Israël à New York, tandis que parmi les représentants de l'OLP figurait le Conseiller spécial du Président du Comité exécutif de l'OLP. La Conférence a abordé entre autres les aspects politiques et économiques de la situation au Moyen-Orient ainsi que les aspects touchant à la sécurité et à la coopération.

10. Un membre du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth (Foreign and Commonwealth Office) du Royaume-Uni a noté, à propos du processus de paix, que celui-ci avait grandement bénéficié de la coopération entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie. L'OLP a accepté l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho comme une base minimum servant de point de départ; ce

/...

(Le Président)

minimum ne sera probablement remis en question par aucune des parties, et il est peu probable que le Hamas, dans la perspective de son arrivée au pouvoir, le conteste. La paix entre Israël et la Syrie est devenue possible depuis qu'Israël est prêt à faire des concessions sur le Golan. La même chose vaut pour le Liban. En ce qui concerne la filière palestinienne, les perspectives pour la nouvelle administration palestinienne sont généralement favorables. On a pris note de ce que le Président israélien s'est dit prêt à démanteler certaines colonies israéliennes, y compris celles du Golan, le problème des Israéliens installés à Jérusalem devant être examiné ultérieurement. Quant à la Grande-Bretagne, bien qu'elle ait joué un rôle plutôt secondaire dans les négociations bilatérales, elle a toujours tenté de rapprocher les deux parties, et d'encourager le commerce plutôt que l'aide dans la région. Elle désire à l'avenir apporter son assistance au territoire palestinien autonome pour l'aider à mettre sur pied son administration, laquelle pourra reprendre à son compte certains programmes de l'UNRWA. La Banque d'Angleterre est, elle aussi, disposée à favoriser le commerce selon des modalités compatibles avec le Protocole sur les relations économiques, signé à Paris par les deux parties le 29 avril 1994.

11. Commentant les progrès marqués par les négociations multilatérales, un participant de l'Université de Londres (Reading) a déclaré que ces négociations multilatérales n'étaient pas une simple filière dans le cadre général des négociations bilatérales, bien que ces dernières reçoivent plus de publicité et soient mieux comprises du public. Les négociations sont en effet conçues comme un catalyseur, et comme un mécanisme propre à instaurer la confiance entre Arabes et Israéliens. C'est ainsi que des réunions multilatérales ont abordé des problèmes techniques aussi importants que les ressources en eau, les réfugiés, le contrôle des armes, la sécurité régionale, l'environnement et le développement économique régional. Ces négociations, moins sujettes aux pressions de l'opinion publique, ont déjà permis de jeter les bases d'une future coopération régionale pour le développement économique et ont contribué à ce que les négociations bilatérales se déroulent dans un climat de plus grande confiance.

12. Certains participants ont noté que les Palestiniens dont la priorité est d'établir un Etat indépendant n'avaient pas toujours été très actifs dans les négociations multilatérales. On a aussi estimé que le groupe de travail sur les réfugiés devait se préoccuper de la situation des réfugiés palestiniens dans le monde entier et pas seulement de celle des réfugiés qui se trouvaient au Moyen-Orient. Enfin, il a été généralement admis que les négociations avaient exposé à un choc salutaire la barrière psychologique qui existait entre Arabes et Palestiniens.

13. Réfléchissant sur les moyens de convertir des principes en réalités concrètes, l'Ambassadeur d'Israël à Londres a considéré que l'Accord entre Israël et l'OLP était un grand pas vers le règlement du conflit israélo-arabe. Des tentatives nombreuses avaient été faites pour interrompre le processus de paix, mais sans succès, et les négociations bilatérales avaient été longues et difficiles. Bien que la situation se soit un peu éclaircie, le processus de

/...

(Le Président)

paix avec la Syrie risquait de durer encore longtemps. En revanche, le conflit avec la Jordanie était de nature plus limitée. Au Liban, Israël n'avait aucune prétention territoriale, et ne s'intéressait qu'à sa propre sécurité. A cet égard, une évolution favorable des négociations avec la Syrie devrait avoir des effets positifs. L'Ambassadeur d'Israël a également estimé qu'en raison de la décrispation des relations entre Israël et les pays arabes, le boycottage arabe devait être levé.

14. Au cours des discussions qui ont suivi, un certain nombre de participants ont fait remarquer que les acquis du processus de paix n'étaient pas encore suffisamment substantiels pour justifier la fin du boycottage. Ils ont également reconnu que l'autorité de l'administration palestinienne irait en se renforçant à mesure que les populations constateraient les avantages de l'autonomie, et ils ont admis que la décision prise en vertu de la Déclaration de principes de remettre à bien plus tard le problème de Jérusalem, trop chargé d'émotions, était sage.

15. La question du développement économique régional a été présentée par un adjoint au Gouverneur de la Banque centrale de Jordanie, qui a souligné que l'investissement était la clef du développement économique. Le développement économique régional devrait aussi bénéficier grandement d'un certain nombre de mesures comme : l'introduction de dispositifs d'ajustement structurel, la réduction des dépenses militaires, l'expansion substantielle du commerce intrarégional, l'accroissement de l'injection nette de capitaux nouveaux, et la coopération régionale sous forme de projets régionaux intégrés. Le développement était un moyen efficace de réduire la croissance de la population, et une bonne réforme économique, appuyée sur des partenaires extérieurs sûrs, pourrait contribuer à promouvoir la paix dans la région.

16. Dans les débats qui ont suivi, les participants ont noté que les pays du Moyen-Orient avaient des potentialités économiques complémentaires qui pouvaient être exploitées grâce à la coopération et qu'une paix durable pourrait déclencher un développement rapide.

17. Examinant le rôle que les organisations internationales peuvent jouer en investissant pour la paix, un représentant de la Banque mondiale a insisté sur la nécessité pour les pays donateurs de traduire leurs déclarations d'intention par des contributions réelles. Etant donné que de nombreux projets, dont le Programme de secours d'urgence, n'ont pu être réalisés faute de financement, les dirigeants palestiniens devraient s'efforcer d'éviter l'approche bilatérale et coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales présentes dans la région.

18. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont souligné qu'il était urgent de prendre en compte l'accroissement attendu de la population dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho. Ils ont aussi constaté la nécessité absolue d'une assistance bilatérale.

/...

(Le Président)

19. Le Directeur du Council for the Advancement of Arab-British Understanding a présenté la question du rôle de l'Europe dans la promotion de la paix. Il était d'avis que, tant qu'une certaine ambiguïté subsistait dans la position européenne vis-à-vis du conflit arabo-israélien, l'Europe ne devait pas tenter d'imposer sa solution aux Arabes mais devait plutôt leur fournir l'assistance qu'ils demandaient dans le domaine économique, en matière de formation, d'investissements et de commerce.

20. Lorsqu'il a présenté la question "Le processus de paix et la sécurité d'Israël", le Directeur du Centre Resa pour les études stratégiques de l'Université Bar-Ilan de Tel-Aviv, a avancé l'idée que, les relations arabo-israéliennes étant souvent marquées par l'usage de la force et par un soutien populaire au radicalisme, les acquis du processus de paix risquaient de ne pas être irréversibles. Comme le premier souci d'Israël était sa propre sécurité, il ne devait pas se retirer du territoire situé le long du Jourdain, ni des hauteurs du Golan. Même si Israël pouvait donner l'image de la paix, il ne devait pas pour autant abandonner son option nucléaire dans la mesure où, dans la région, certains pays avaient leur propre option nucléaire. Certes Israël devait continuer à négocier, mais avec toute la prudence requise.

21. D'après le Consul général d'Israël à New York qui s'est exprimé sur le même sujet, la sécurité devait englober la sécurité économique, et l'élément temps était vital pour établir une paix durable. L'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho pouvait fonctionner malgré les risques d'actions terroristes. Le Moyen-Orient était une région très volatile où la solution aux problèmes devait être envisagée étape par étape.

22. Dans les débats qui ont suivi, la plupart des participants ont admis qu'une solution politique avait plus de chances de durer qu'une solution militaire. L'idée d'établir des colonies stratégiques a été vivement critiquée, car on a estimé qu'installer des colons civils ne pouvait pas faire gagner une guerre. Certains ont pensé que la course aux armements était un gaspillage d'argent dans la mesure où peu de pays dans la région pourraient résister à une agression extérieure.

23. Traitant du cadre institutionnel de l'autonomie, des élections et du Conseil palestinien, le Conseiller spécial du Président du Comité exécutif de l'OLP a rappelé que l'Autorité nationale créée tout récemment comprenait 24 membres, dont 12 venant des territoires occupés, et 12 de l'extérieur. Des élections devaient être organisées neuf mois après le transfert de pouvoir sur la base du système électoral créé récemment, lui aussi. A propos des questions économiques, une Commission pour la reconstruction et le développement a été mise en place sous l'autorité d'un Conseil des gouverneurs de 14 membres. Les dirigeants palestiniens s'étaient engagés à respecter les droits de l'homme.

24. Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé, on a précisé que les Palestiniens installés à Jérusalem pourraient voter mais ne seraient pas éligibles, et que ce serait les membres élus de l'Autorité nationale qui négocieraient l'Accord final. Les colons israéliens qui resteraient sur place dans la bande de Gaza ou dans la région de Jéricho après le retrait israélien pourraient soit quitter les territoires, soit demander la citoyenneté palestinienne, soit demeurer comme étrangers.

/...

(Le Président)

25. Le point de vue israélien sur les réactions intérieures et extérieures aux accords a été exposé par un professeur de l'Université de Haïfa, qui a constaté que l'opinion publique en Israël évoluait plus vite que les partis politiques et le Gouvernement. Certains indicateurs étaient révélateurs de la psychologie des Israéliens; 85 % de la population admettait éprouver des craintes. L'opinion publique semblait opposée à l'examen de la question de Jérusalem, et près de la moitié de la population était hostile à la restitution du Golan à la Syrie.

26. Présentant le point de vue palestinien sur le même problème, une attachée de recherche du Centre d'études sur le Proche et le Moyen-Orient (Centre of Near and Middle Eastern Studies) de Londres a noté que le noeud du problème tenait à ce que les Palestiniens voulaient un Etat, ce dont les Israéliens ne voulaient pas entendre parler. Il y avait toutefois, dans chacun des camps, des contradictions internes.

27. Lors des débats qui ont suivi, les participants ont constaté que les raisons motivant la politique israélienne d'établissement étaient d'ordre biblique, idéologique et pratique, et que si l'on voulait que le processus de paix continue, un compromis politique était indispensable.

28. Deux orateurs ont introduit les discussions sur la création d'un Etat palestinien, l'un venant de l'Institut royal des affaires internationales (Royal Institute of International Affairs) de Londres, l'autre venant du King's College de l'Université de Londres. Le premier orateur a envisagé trois scénarios : un Etat palestinien indépendant, politiquement confédéré à la Jordanie, et ayant des liens économiques avec Israël; un Etat indépendant politiquement, confédéré à Israël, et ayant des liens économiques avec la Jordanie; et un Etat indépendant et souverain, sans lien confédéral ni avec Israël ni avec la Jordanie. D'après le second orateur, un point de non-retour a été atteint, ce qui rend inévitable la création d'un Etat palestinien.

29. Les participants ont exprimé la crainte que l'établissement d'une "Grande Jordanie", ou d'une "Grande Palestine", risque d'entretenir l'idée d'une "Grande Syrie", et que les changements dans le Gouvernement israélien aient un effet négatif sur le processus de paix. On a également relevé le fait que c'est l'OLP qui serait responsable des missions diplomatiques palestiniennes à travers le monde, ainsi que de la conduite des relations internationales de la nouvelle Autorité palestinienne. Même si les bureaux ouverts à Jéricho par des pays étrangers ne devaient pas être considérés comme des missions diplomatiques, l'Autorité palestinienne n'en pourrait pas moins signer des accords économiques et culturels, et négocier des arrangements avec les pays donateurs.

30. Commentant le futur rôle des Etats-Unis au Moyen-Orient, un attaché de recherche de l'Institut international pour les études stratégiques (International Institute For Strategic Studies) de Londres a noté que les grandes lignes de la politique américaine au Moyen-Orient consistaient à marginaliser les opposants au processus de paix afin de promouvoir un dialogue entre Arabes et Israéliens, et à limiter autant que possible l'action des pays hostiles à ce processus. Certains pays de la région qui avaient reçu des armes conventionnelles américaines n'avaient pas nécessairement une grande capacité de combat, car trop d'armes rouillaient dans les sables du désert.

/...

(Le Président)

31. A propos de la question, liée à la précédente, de l'évolution des relations arabo-israéliennes, le Consul général d'Israël à New York a déclaré que ces relations avaient connu deux phases, l'une bilatérale et l'autre faisant appel à des tiers. Comme ils n'avaient pas réussi à rallier les Arabes au camp occidental, les Etats-Unis avaient resserré leurs liens avec Israël, tandis que l'alliance traditionnelle des Arabes contre les Juifs se désagrègeait, à la suite du rapprochement de l'Egypte et d'Israël. Au contraire des pays arabes, Israël consacrait la majeure partie de l'assistance économique et militaire reçue des Etats-Unis à l'achat de produits américains. Le processus de paix avait rapproché les deux pays, et les Etats-Unis continueraient à jouer un rôle capital dans la recherche de la paix.

32. Au cours des discussions qui ont suivi, certains participants ont regretté qu'en raison de l'assistance massive accordée à Israël, les Etats-Unis aient réduit l'aide qu'ils destinaient à d'autres pays en développement. On a avancé l'idée que les Etats-Unis cherchaient actuellement la paix dans la région parce qu'Israël ne présentait plus pour eux de valeur stratégique.

33. Dans ses observations sur la paix, la coopération et la sécurité au Moyen-Orient, un orateur de l'Université nationale australienne a dit que la paix avec Israël représentait le début de la normalisation pour de nombreux pays arabes. Les intellectuels, les dirigeants et les populations arabes ne s'entendaient pas sur la manière de négocier avec Israël. Les contacts personnels entre les dirigeants politiques étaient essentiels, dans ce contexte, pour promouvoir la sécurité qui devrait également pouvoir s'appuyer sur un cadre multilatéral.

34. Un orateur du Jewish Chronicle a mis l'accent sur la tendance que l'on avait au Moyen-Orient à signer des accords qui demeuraient ensuite lettre morte. Les Nations Unies devaient davantage et de façon permanente s'engager dans la sécurité régionale, et des efforts devaient être faits pour susciter une culture politique nouvelle qui mît fin à la haine réciproque traditionnelle que se vouaient Arabes et Israéliens.

35. En conclusion, la Conférence a noté l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens, les risques courus par les dirigeants politiques régionaux dans le processus de paix, la nature transitoire de la période actuelle et la nécessité de supprimer tous les préjugés pour avancer ensemble vers la paix.

36. M. FARHADI (Afghanistan) remercie le Président de son rapport. Il est clair que les discussions franches et ouvertes qui ont eu lieu n'auraient pu se dérouler avant que le climat politique ne s'améliore comme il l'a fait récemment.

SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LES BESOINS DES PALESTINIENS EN MATIERE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENTS, SIEGE DE L'UNESCO, PARIS, 20-22 JUIN 1994

37. Le PRESIDENT annonce qu'un séminaire des Nations Unies sur les besoins des Palestiniens en matière de commerce et d'investissements se tiendra au siège de l'UNESCO, à Paris, du 20 au 22 juin 1994, conformément à la résolution 48/213 de l'Assemblée générale. Le séminaire sera l'occasion de contribuer au développement et à l'édification des institutions palestiniennes pendant la

/...

(Le Président)

période transitoire, ce qui est la condition essentielle d'une paix juste et durable. On attend la participation de pays donateurs, d'organismes des Nations Unies, d'experts en développement économique, et d'organisations non gouvernementales.

38. Le programme provisoire du séminaire a été distribué dans le document de travail No 3. Le Président propose au Comité d'approuver ce document.

39. Il en est ainsi décidé.

40. Le PRESIDENT déclare que la composition de la délégation du Comité qui participera au séminaire sera précisée en son temps, et qu'en tout cas elle inclura le Président, le Rapporteur et l'Observateur permanent de la Palestine.

COLLOQUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES D'AMERIQUE DU NORD SUR LA QUESTION DE LA PALESTINE, TORONTO (CANADA), 6-8 JUILLET 1994

41. Le PRESIDENT indique que le Gouvernement canadien a accepté d'accueillir le Colloque des organisations non gouvernementales d'Amérique du Nord sur la question de Palestine à Toronto, du 6 au 8 juillet 1994. Il exprime la reconnaissance du Comité. Celui-ci a déjà approuvé le programme du Colloque, et les préparatifs sont en cours.

PROJET DE CRITERES REVISES POUR L'ACCREDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

42. Le PRESIDENT appelle l'attention du Comité sur le projet de critères révisés pour l'accréditation des organisations non gouvernementales. Ce projet a été mis au point par le Bureau compte tenu des faits récemment intervenus dans le processus de paix, et du désir d'élargir la participation des organisations non gouvernementales au travail du Comité. Les critères continueront à être accompagnés d'un questionnaire d'information, qui sera revu pour être compatible avec le système d'information électronique.

43. Il propose au Comité d'approuver le projet de critères révisés pour l'accréditation des organisations non gouvernementales.

44. Il en est ainsi décidé.

CANDIDATURES DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

45. Le PRESIDENT appelle l'attention du Comité sur le document de travail No 4, contenant les candidatures des organisations non gouvernementales désireuses de participer aux travaux du Comité. Les organisations en question ont été recommandées par les comités régionaux de coordination compétents.

46. Il propose au Comité d'approuver ces candidatures.

47. Il en est ainsi décidé.

48. Le PRESIDENT ajoute que les futures candidatures seront toutes examinées d'après les nouveaux critères.

/...

QUESTIONS DIVERSES

49. Le PRESIDENT informe le Comité que le Gouvernement brésilien a accepté d'accueillir un séminaire et un colloque des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes en juillet ou en août 1994. De plus amples détails seront communiqués ultérieurement.

50. M. CHINOY (Inde) se dit heureux de l'optimisme du Président, et espère que cela présage une solution juste de la question de Palestine sous tous ses aspects. A cet égard, il se félicite de la conclusion de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho. La tâche principale reste le développement social et économique du peuple palestinien, domaine dans lequel l'Inde continuera à soutenir le mouvement vers l'autonomie.

La séance est levée à 17 h 15.